
Jour de séance 33

le mercredi 2 juin 2021

10 h

Prière.

Conformément à la motion 60, certains parlementaires participent aux délibérations de la Chambre de façon virtuelle.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 3 juin 2021, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : affaire émanant d'un autre parti, puis motion 73.

M. Arseneau donne avis que l'affaire émanant d'un tiers parti sera le projet de loi 18.

L'hon. M. Holder, leader parlementaire adjoint du gouvernement, reporte la troisième lecture de plusieurs projets de loi au vendredi 4 juin 2021 et annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 35 soit appelée et que son étude se prolonge pendant une heure, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 35 et 36 sera appelée si leur étude n'est pas déjà terminée.

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*, proposé par M. Arseneault, appuyé par M. Bourque, le vendredi 14 mai 2021.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, M^{me} Mitton, appuyée par M. Coon, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 35, *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée à l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi 35 est écoulée.

La séance, suspendue à 12 h 5, reprend à 13 h 5.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur la voirie*.

Après un certain laps de temps, M^{me} S. Wilson, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur la voirie*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi concernant l'autonomie accrue du système scolaire*, proposé par M^{me} Mitton, appuyée par M. Coon, plus tôt au cours de la séance.

Après un laps de temps, M^{me} Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, la vice-présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.